



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2021/491

Approbation d'une convention pour l'organisation du prix René Leynaud et du règlement du prix - bibliothèque municipale de Lyon.

Direction des Affaires Culturelles

Rapporteur : Mme PERRIN-GILBERT Nathalie

SEANCE DU 28 JANVIER 2021

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 FEVRIER 2021

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 JANVIER 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 9 FEVRIER 2021

PRESIDENT : M. DOUCET Grégory

SECRETAIRE ELU : Mme HENOCQUE Audrey

PRESENTS : M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVZOFF, M. CHEVALIER, Mme DELAUNAY, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme BLANC, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVALE, M. GIRAUD, M. DRIOLI, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme FRERY, M. BLANCHARD, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, Mme BACHA-HIMEUR, M. SECHERESSE, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO, Mme FERRARI

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS :

ABSENTS NON EXCUSES :

2021/491 - APPROBATION D'UNE CONVENTION POUR
L'ORGANISATION DU PRIX RENE LEYNAUD ET DU
REGLEMENT DU PRIX - BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DE
LYON. (DIRECTION DES AFFAIRES CULTURELLES)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 11 janvier 2021 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Fondé en 1985, l'Espace Pandora est une association qui mène des actions culturelles en faveur du livre et de l'écrit, et plus particulièrement autour des poètes et de la poésie, pour sensibiliser un large public à la littérature contemporaine sous toutes ses formes, à travers l'échange, la rencontre, la confrontation des différentes disciplines artistiques.

En 2014, l'association a créé le prix René Leynaud à l'occasion du 70^{ème} anniversaire de la Libération de la France et du 70^{ème} anniversaire de la mort du journaliste et poète, exécuté le 13 juin 1944 par les nazis pour actes de résistance, quelques mois seulement avant la Libération de Lyon.

Le prix récompense un ouvrage de littérature contemporaine de forme courte, paru en première édition, favorisant et promouvant l'émergence d'une écriture poétique et défendant un certain regard porté sur le monde actuel.

Bibliothèque patrimoniale et de référence, la bibliothèque municipale de Lyon est dépositaire du fonds René Leynaud, valorise une importante collection de poésie et accueille également le prix de poésie Roger Kowalski organisé par la Ville de Lyon.

Afin de soutenir la création poétique francophone contemporaine, sous toutes ses formes, l'association Espace Pandora et la Ville de Lyon-bibliothèque municipale organisent ensemble depuis 2018 le Prix René Leynaud et souhaitent poursuivre cette collaboration pour les éditions 2021, 2022, 2023.

La remise du Prix René Leynaud a lieu, chaque année à l'automne, à la bibliothèque municipale de la Part-Dieu, lors du festival Parole Ambulante.

Le jury de ce prix est composé d'une douzaine de personnes qualifiées : poètes, bibliothécaires, professionnels du livre. Le jury évoluera chaque année et le lauréat de l'édition précédente sera invité à faire partie du jury.

Le lauréat du prix se voit attribuer une prime de 1500 € qui sera versée par l'association espace Pandora.

La convention à approuver définit les modalités de l'organisation du prix entre l'association et la Ville de Lyon/bibliothèque municipale.

La Ville de Lyon/bibliothèque municipale assure l'achat des ouvrages et la fourniture des ouvrages sélectionnés aux membres du jury pour chaque édition.

L'association et la Ville de Lyon/bibliothèque municipale prennent chacune en charge un déjeuner du jury, et accueillent ses réunions dans leurs locaux en fonction des disponibilités de chacune.

La Ville de Lyon/bibliothèque municipale prend en charge les frais de déplacement et de séjour (hébergement et restauration) du lauréat, pour chaque édition.

Le règlement du prix est également joint au présent rapport.

Vu ladite convention ;

Vu le règlement du prix ;

Oùï l'avis de la commission Culture - Démocratie locale - Politique de la ville
- Vie étudiante ;

DELIBERE

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association Espace Pandora pour l'organisation du Prix René Leynaud est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et à l'exécuter.
- 3- Le règlement du prix est approuvé.
- 4- La dépense correspondante est inscrite sur l'exercice en cours sur le programme CULTURECOM, Opération ANIMATIO, fonction 321, chapitre 011.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire,

Grégory DOUCET